

## Travail des jours fériés

Travailler une journée que l'on souhaiterait passer en famille ne doit pas, **en plus**, nous faire **perdre du compteur temps**, ni être  **systématiquement imposé aux temps partiels** !



Si la Direction persiste à vouloir changer les règles du jeu, contrairement aux termes de l'avenant n°4 de l'accord ATT, alors **nous dénoncerons cet avenant** !